



COMITE TECHNIQUE du 18 septembre – Information LAB - CFDT

RAPPEL: Depuis la création de la CAPB, l'héritage multiple et divers des régimes indemnitaires, de cycles de travail et d'action sociale, nous met devant le fait accompli devant tant de disparités.

Cette année, le travail commun engagé, des organisations syndicales et de l'administration, a abouti à une proposition de l'exécutif sur l'harmonisation des 3 volets précités. Nous déplorons le retard pris pour lancer ce chantier d'ampleur. **L'avenir de nos conditions de travaux, exige une analyse profonde de nos situations de travail respectives.**

Au niveau du pouvoir d'achat des agents : depuis les premières rencontres avec les élu-e-s en novembre 2016, il est entendu que la création de la CAPB ne doit en rien impacter ni les salaires, ni les primes des agents. S'il en était autrement nous ne pourrions accepter cette situation.

Le 6 septembre 2018, s'est tenu un comité technique afin de recueillir l'avis des collègues des représentants du personnel et des élus.

Les trois organisations syndicales ont voté à l'unanimité contre.

Ce vote, décidé à l'unisson avait pour but de créer un électrochoc, une prise de conscience, afin d'interpeller l'administration.

En effet, nous considérons que le travail entamé n'a pour l'instant pas atteint sa finalité.

- **L'objectif d'harmonisation du régime indemnitaire** vers le haut n'est pas atteint. Des améliorations de pouvoir d'achat de certains agents les plus précaires vont être effectuées à compter du 1^{er} janvier 2019 mais il reste encore du chemin pour atteindre l'équité salariale qui prévaut dans le statut des fonctionnaires.
- **Les dispositifs d'encadrement du temps de travail** exigent une analyse rigoureuse. Les agents, les DGA, et services doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs souhaits au sujet des cycles de travail les concernant. Un nombre important de facteurs doivent être pris en compte : les heures supplémentaires, les contrats précaires en cours à la CAPB, les conditions de travail, l'harmonisation des pratiques de travail.
- **L'action sociale** doit se doter d'une structure permettant un accompagnement ambitieux auprès de ses agents, avec les agents.
- **Protocole d'accord versus délibération conseil communautaire ?** : La Cfdt et LAB s'interrogent sur le passage en conseil communautaire des délibérations attenantes au sujet des harmonisations des pratiques salariales. En effet la question est : Comment valider quoique ce soit si les protocoles d'accords ne sont pas finalisés et signés avec un passage au préalable en Comité Technique ?

Il est de notre responsabilité d'élu-e-s d'aller au bout de la négociation et d'acter les premières avancées sociales obtenues par le dialogue social.

Lors du Comité technique du mardi 18 septembre la CFDT et LAB demanderont des garanties et engagements de la part de l'exécutif sur les points suivants :

RIFSEEP- régime indemnitaire

- Harmonisation vers le haut du RIFSEEP sur plusieurs années
- Reprise de certains classements métiers dans les groupes de travail
- Continuité des négociations salariales sur 2020 et non en 2021
- Protocole d'accord en fin de période de négociation engageant les différentes parties en présence

Temps de travail

- Mise en place d'une méthodologie de travail pour établir le futur temps de travail de la CAPB par Direction Générale Adjointe, avec l'écoute et la participation des agents, avec la définition des nécessités de service, à travers le prisme de projet de service
- Définition de la pénibilité dans les métiers (avec l'appui du CHSCT)
- Mise en place progressive de l'ARTT par service jusqu'en 2020
- Souplesse dans l'application des choix des cycles de travail des personnels en harmonie avec les nécessités de service
- Protocole d'accord en fin de période de négociation engageant les différentes parties en présence avec rédaction d'un règlement d'aménagement de temps de travail

Action Sociale

- Création d'un comité local des œuvres sociales (Définition conjointe des besoins et des cadres de la structure associative)
- Progressivité du pourcentage de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires pour atteindre 1% de la masse salariale à terme. La proposition actuelle de l'exécutif pour 2019 est de 200 000 € soit 0.45 % des 44 millions de fonctionnement attrait aux personnels
- Possibilité d'ouvrir, dans les années à venir, cette structure aux collectivités territoriales du Pays Basque pour créer un Comité d'œuvre social territorialisé
- Protocole d'accord en fin de période de négociation engageant les différentes parties en présence

Les délégué-e-s CFDT et LAB élu-e-s sont au travail depuis des mois et veillent à atteindre les meilleurs objectifs dans l'intérêt de tous les agents.

Les syndicats LAB et CFDT de la CAPB.

Contact CFDT : 06 32 15 99 09 - Laurent Roux secrétaire général CFDT

Contact LAB : 06 07 12 78 28 - Iban Ibarburu secrétaire général LAB